

## **50 ans après mai,** (souvenirs, souvenirs) **retrouver le chemin de luttes victorieuses** (l'envie d'avoir envie)

### **Situation politique et sociale** (Noir c'est noir )

---

Qu'elle fut dure pour les travailleurs-ses la deuxième moitié de l'année 2017 ! De la réforme du code du travail à celle qui inscrit l'état d'urgence dans la loi ordinaire, nos droits ont été foulés au pied.

Les effets d'inertie produits par le cycle électoral de mai-juin ont pesé très lourdement sur les mobilisations. La division syndicale aussi. L'interpro balbutiante n'a pas permis de juguler la tentation du repli sectoriel. La grève du 10 octobre a permis à la fonction publique de renouer avec une mobilisation massive. . C'était là sans doute une bonne nouvelle, l'absence de suites et la constante volonté de ne pas faire front avec les cortèges sur les ordonnances ont très vite fait retomber le soufflet.

Sur tous les terrains ce gouvernement montre la hauteur de son indignité : affirmer que personne ne doit dormir à la rue en France tout en chassant les migrant-es partout dans le pays, les obligeant à se cacher au péril de leur vie en est le meilleur exemple. D'autant plus que cela se double d'une pénalisation de plus en plus visible des militant-es qui leur viennent en aide.

Il est urgent de sortir de cette séquence de régressions accélérées. Surtout quand la réforme de la formation professionnelle annonce la captation d'une nouvelle part de la richesse publique par des officines privées prêtes à accepter toutes les juteuses délégations de service public. Sortir du cycle infernal des défaites syndicales devient urgent aussi quand la réforme de l'assurance chômage préfigure la radiation de Pôle emploi de milliers de chômeurs-ses considéré-es comme de mauvaise volonté et la multiplication de situations où la contrainte et l'arbitraire dominant. Il faut vite inverser le rapport de forces pour enrayer la fiscalisation des cotisations sociales et la défiscalisation des grandes fortunes dont chaque foyer sera enrichi annuellement de quelques milliers d'euros supplémentaires annuels par la suppression de l'ISF, alors qu'à l'autre bout de l'échelle sociale nombre de retraité-es devront se serrer la ceinture.

Le pillage organisé par le pouvoir Macron-Philippe-Gattaz s'accompagnera d'une jolie baisse d'impôt sur les sociétés avant la fin du quinquennat et d'un resserrement du garrot sur des services publics exsangues (baisse de 3 points de la part des richesses consacrées aux dépenses publiques en 2018) qui ne parviennent déjà plus à assurer l'ensemble de leurs missions auprès de la population et notamment des plus pauvres. La rémunération des fonctionnaires renoue avec le gel hollandais et la carence sarkozyste. Quant à la promesse de suppression de 120 000 postes, gageons qu'elle sera à ranger au registre des promesses tenues. Comme celle de la nouvelle réforme des retraites qui pourrait inventer les pensions à montant variable d'une année sur l'autre !

En 2017, à l'échelle mondiale, les 1 % les plus riches possèdent plus que les 99 % restants. En France, 21 personnes possèdent autant que les 25 millions les plus pauvres. Les paris sont ouverts pour les chiffres de 2018... Pour enrayer la spirale infernale renouer avec les luttes est d'une absolue urgence !

### **Education** (Les coups)

---

La réforme du collège, comme nous l'avons dénoncé depuis le début, n'a pas enrayer les contrôles sur le métier et sa transformation de nature, amorcée depuis la loi Fillon. Elle continue de déployer ses effets négatifs dans les établissements. Les « assouplissements » de Blanquer n'ont rien changé à la potion amère que les collègues continuent d'avalier, toujours davantage tirés hors du métier avec de nombreuses « éducations à », les compétences, les parcours qui s'imposent au détriment des enseignements disciplinaires pourtant seuls à même de permettre à tous les élèves d'entrer dans la culture écrite.

La « résistance pédagogique » et ses avatars ont montré leur limite par le renvoi des luttes au local. Les équipes et les collègues se sont retrouvés isolés dans leur combat et rendent les armes peu à peu. Nous payons à travers notre échec face à « Collège 2016 » l'effet démoralisateur des nombreuses batailles perdues auparavant, notamment celle que le SNES-FSU n'a pas menée contre le nouveau socle commun sous prétexte de réécriture et de « culture ». Ce socle fonde l'école des compétences qui, selon ses défenseur-es, doit préparer utilement à la vie dans le cadre d'une société

inégalitaire qu'on n'espère plus changer, à l'opposé de toute forme de démocratisation de l'accès aux savoirs qui émancipent. Ce socle commun a présidé à l'écriture des nouveaux programmes et commande désormais l'évaluation des élèves jusqu'au brevet (bientôt jusqu'au bac ?). Dans la perspective des DHG et de la rentrée prochaine, le SNES-FSU doit donner des indications aux collègues (et pas qu'aux S1) sur les enjeux et les batailles à mener, notamment ce qui concerne les horaires des « options » dont un cadrage national s'impose (ex : sections euros).

Dans les établissements de l'éducation prioritaire, les effets des réformes libérales sont démultipliés. Les repères professionnels des collègues sont mis à mal. La pondération en REP+ continue d'être dévoyée dans de nombreux cas et les AED et AESH sont toujours privés des indemnités qui ont pourtant augmenté pour les autres personnels. Ce scandale devrait justifier à lui seul le développement d'une campagne d'opinion et d'une mobilisation d'ampleur au niveau national.

Ces réformes ont accru l'encadrement du travail enseignant par la mainmise hiérarchique sur les enseignements mêmes, dans le cadre des nouveaux conseils de cycles et des prescriptions qui dictent jusqu'à leur pédagogie aux enseignants. L'actuel ministère ne cache pas son intention de renforcer encore l'autonomie des établissements. Or les personnels perçoivent une aggravation des conditions de travail et des pressions hiérarchiques. L'accompagnement syndical des situations individuelles est indispensable et il est souvent efficacement conduit par les militant-es du SNES-FSU lorsqu'ils/elles sont saisi-es. Mais il doit s'accompagner d'une prise en charge collective de cette question et s'adosser à une campagne de dénonciation des abus (attaque des personnes, harcèlement moral et atteintes au droit syndical). Des procédés de défense collectifs doivent être mis au point pour construire les ripostes aussi bien au niveau local qu'au niveau académique et national en fédérant les luttes : publication des propos agressifs, échanges entre S1 sur les réalités vécues et les réponses collectives construites, campagnes d'opinion, rassemblement publics contre le harcèlement au travail.

Le mouvement #MeToo n'a pas fini de rebondir et de s'amplifier comme l'ont montré les nombreuses prises de paroles aux Golden Globes aux USA. Nous pourrions profiter de cette dynamique pour amplifier les actions d'éducation à l'égalité filles-garçons trop souvent mises de côté faute de formation, de volonté politique et de moyens. LA récente mobilisation des lycéen-nes à Pontoise<sup>1</sup> montre que le SNES-FSU serait en phase avec les préoccupations du terrain s'il pouvait par exemple :

- Sortir un communiqué de presse sur ces questions.
- Demander à rencontrer les syndicats de lycéen-nes pour engager une campagne sur ces questions
- Demander un rendez-vous à J.M. Blanquer et M. Schiappa sur les questions de formations à l'égalité filles garçons, sur les violences en s'appuyant sur cette réunion unitaire.

Le débat sur le PPCR a fait long feu. Le SNES-FSU a même l'air de ne se rappeler que les éléments qu'il estime positifs. Or nous ne sommes pas sortis des effets négatifs de cette réforme. Les nouvelles grilles de rémunération constituent une très modeste revalorisation qui vient en outre d'être reportée par le ministère. La création de la classe exceptionnelle va servir à renforcer la logique méritocratique et le pouvoir des chefs d'établissement puisque seuls 10% des collègues seront élus. « L'accompagnement » des personnels par les IPR et les chefs d'établissement sert déjà à en mettre au pas quelques-un-es, lors des rendez-vous de carrière notamment. C'est pour cela qu'il faut dénoncer cette réforme de façon claire. C'est cette clarté qui a manqué au SNES-FSU comme lorsqu'il aurait fallu dénoncer sans ambiguïté les nouvelles ORS et les IMP, quels que soient les choix tactiques de signature.

Fidèles à la stratégie du salami des réformateurs libéraux, les macronistes attaquent l'école par un seul niveau pour tenir les personnels et les parents des autres niveaux à l'écart du combat. Cette fois c'est le lycée avec les mêmes recettes que leurs prédécesseurs hollandistes pour le collège ou sarkozystes pour l'école primaire : diminution prévisible des horaires disciplinaires, multiplication des prétextes au n'importe quoi pédagogique en y intégrant des morceaux d'accompagnement, de personnalisation et d'interdisciplinarité, désorganisation des enseignements à fins d'économies d'échelles avec probable semestrialisation et mise en place de parcours. La diminution du nombre des épreuves au bac et le développement du contrôle continu relèvent des mêmes préoccupations. Quant au grand oral, il devrait renforcer la dédisciplinarisation des enseignements<sup>2</sup> déjà amorcée par l'accompagnement personnalisé du lycée Chatel et très largement avancée à l'école et au collège des compétences. Ainsi sur le dossier post-bac, le SNES-FSU s'est jusqu'ici contenté d'une dénonciation de la sélection, sans aucune proposition pour s'y opposer concrètement : pas d'appel à refuser la fonction de deuxième PP – dont la mission se substitue de fait à celle des Psy-EN, pas de tract national synthétique au-delà du 8 pages déjà produit, pas d'affiche, ni même de pétition intersyndicale, pas d'invitation aux

1 <http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/pontoise-le-blocus-des-lyceens-contre-le-sexisme-en-classe-21-12-2017-7465575.php#xtor=AD-1481423554>

2 entendre la déqualification des personnels et l'introduction de l'approche par compétences pour les élèves

collègues à refuser de barrer la route aux élèves lors des conseils de classe...

Un matériel national (tract) s'impose d'urgence ainsi qu'une adresse aux collègues à ne pas s'opposer aux vœux d'orientation des lycéens lors des conseils de classe, en proposant une consigne précise dès que sera connue la forme finale de la « Fiche Avenir ».

L'accent est mis pour le moment sur la réforme de l'accès au supérieur sur laquelle pourra s'adosser celle du lycée. Le projet de loi « Orientation et réussite des étudiants » prétend viser la suppression du tirage au sort et la réduction du taux d'échec en première année de fac. Les termes de « sélection » et de « prérequis » ont été soigneusement évités dans le texte, mais l'inscription dans une formation en licence générale pourra « être subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogiques ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite ». Sélection dites-vous ?

Les profs principaux-ales, changé-es en chef-es de gare de triage, auront désormais la responsabilité pour laquelle ils/elles n'avaient pas signé en passant les concours d'enseignement. D'autant plus que le n'importe quoi numérique (Mooc et sites institutionnels en tous genres) devrait les aider à accompagner n'importe comment (autrement dit « de façon personnalisée ») les futurs étudiant-es. Le nouvel algorithme « Parcoursup » permet aux lycéen-nes de faire 10 vœux au maximum, sans les classer. Chaque vœu devra être motivé. Et chaque formation affichera sur la plate-forme les compétences nécessaires à la « réussite » des étudiant-es. Certaines rédactions s'annonçant assez dissuasives pour les élèves en difficulté ou les titulaires d'un bac technologique par exemple... Mais ce n'est pas de la sélection (c'est juré !), c'est simplement l'organisation du renoncement volontaire.

Les formations sélectives (classes prépas, BTS, DUT) conserveront la possibilité de refuser un candidat. Les formations supposées non sélectives (les licences générales) ne pourront pas en refuser si des places restent vacantes, sachant qu'elles décident elles-mêmes de leurs capacités d'accueil ! Sélection ? Non, non, c'est simplement la disparition des filières vraiment non sélectives.

A l'issue de la procédure, une commission d'accès au supérieur devra proposer aux bacheliers restés sur le carreau une autre formation, « la plus proche possible de ce qu'ils souhaitent », assure Frédérique Vidal. Ça a l'air sympa non ? On signe ?

## **Action** ((r)allumer le feu)

---

Les personnels doivent se mobiliser au plus vite contre la réforme du baccalauréat et de l'accès au supérieur, pour un autre projet de lycée, commun à tous les élèves, débouchant sur un bac donnant accès à toutes les formations supérieures, et articulé à un projet d'école égalitaire et émancipatrice, obligatoire jusqu'à 18 ans. Cela commence par le nécessaire élargissement intersyndical de la pétition lancée par les syndicats de la FSU. Le SNES-FSU a également les moyens d'initier des réunions publiques, des assemblées générales dans toutes les villes sur le sujet.

Autrement dit la stratégie du SNES-FSU doit être réorientée et rompre avec le tour exclusivement défensif de son action qui vise trop souvent à seulement essayer de limiter les effets des régressions en cours. La stratégie du moindre mal, ou du mal pour un bien. Cette stratégie a échoué sur tous les dossiers importants depuis 2003 et une stratégie gagnante implique des initiatives offensives pour conquérir de nouveaux droits et imposer des choix collectifs. Cela passe par l'écriture d'un projet alternatif d'école, de nature à fédérer personnels et parents pour rouvrir une perspective de lutte collective. Ce devrait être la tâche principale du congrès national de Rennes.

Cette mobilisation dans l'éducation doit se combiner dès le début à la nécessaire mobilisation interprofessionnelle contre les réformes annoncées de la formation et des retraites, pour la défense des libertés démocratiques à commencer par celles des immigré-es et des mineur-es étranger-ères isolé-es, et pour de nouvelles conquêtes sociales. Une action fonction publique, par exemple sur le symbolique jour de carence, doit être proposée rapidement.

L'ampleur inédite qu'a pris la mobilisation contre les violences faites aux femmes montre s'il en était besoin que des luttes encore inespérées quelques mois plus tôt peuvent changer radicalement la situation en très peu de temps. La pérennité des collectifs de solidarité avec les migrant-e-s en est dans une moindre mesure un autre exemple.

Le congrès national de Rennes devra rien moins qu'inventer le chemin syndical qui conduit aux luttes interprofessionnelles victorieuses, 50 ans après mai-juin 1968 !